

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 17 Août 2026

Date de Convocation :

Le 11 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le dix-septième jour du mois d'août, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **FOULON Tony, Maire.**

Étaient présents :

M. FOULON Tony	M. GALPIN Sébastien	M. FROIDEVAL Cyprien
M. PAINEAU Stéphane	M. CHAMBERT-LOIR Christophe	Mme CARLIER Marina
Mme MEUNIER Dorothée	M. CHEVEREAU Éric	Mme VENOT Amandine
M. GRENECHE Jérôme	Mme GUILMAIN Céline	
Mme CHEVEREAU Annette	Mme FROIDEVAL Tatiana	

Était absent excusé :

- Mme MEUNIER D. donne procuration à M. FOULON T.
- M. GALPIN S.
- Mme GUILMAIN C.
- M. CHEVEREAU E.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CHAMBERT-LOIR

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Personnel communal : Ouverture de poste et mise à jour du tableau des effectifs

1^{er} Objet : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. Christophe CHAMBERT-LOIR est nommé secrétaire de séance.

2^{ème} Objet : PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2026_08_001

Monsieur le Maire rappelle que pour remplacer un prochain départ en retraite, une procédure de recrutement a été lancée.

Pour procéder au recrutement, nous devons prendre une délibération afin de créer un poste pour ce nouvel agent qui arrivera le 25 août prochain.

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
10	0	0	10

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de créer un emploi permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des présents et des représentés :

- **DECIDE** De créer un emploi permanent d'**Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe** pour la fonction **d'Agent Administratif**, pour une durée hebdomadaire de 18h00, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.
- **PRECISE** que le poste est ouvert à compter du 25 août 2026
- **AUTORISE** le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune ou établissement public
- **PRECISE** que les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budg
- **INDIQUE** que le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 18 h 08**

Procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance,
Validé par la secrétaire de séance
M. Christophe CHAMBERT-LOIR

Pour extrait conforme
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Tony FOULON

